

# REGLEMENT COUPE DE FRANCE FEMININE 2010/2011

## - REGLEMENT GENERAL -

**Art 1 : Participants** : Les 12 équipes de Ligue A Féminine, 12 équipes Fédérale B et les 3 équipes issues de la phase fédérale de la compétition.

L'organisation des matchs respecte le règlement sportif de la LNV et les critères du « cahier des charges marketing » de la LNV.

### Art 2 : Calendrier

1/16 <sup>ème</sup> finale 11 décembre 2010	1/8 <sup>ème</sup> finale 8 Janvier 2011	¼ finale 29 janvier 2011	½ finale 26 février 2011	Finale 17 avril 2011
--	---	-----------------------------	-----------------------------	-------------------------

### Art 3 : Qualification des joueuses

**Art 3.1 LNV** : Pour participer à un tour de Coupe de France, les joueuses devront être QUALIFIEES par la LNV pour leur championnat respectif, à la date de cette rencontre et avant les ¼ de finale.

Dans le cas du remplacement d'une joueuse en inaptitude physique, les joueuses régulièrement qualifiées 15 jours avant la date des ¼ de finale peuvent participer à la Coupe de France (Art11 du statut du joueur professionnel)

**Art 3.2 FFVB** : Pour participer à un tour de Coupe de France, les équipes fédérales et les joueuses qui les constituent devront être QUALIFIEES par la FFVB pour leur championnat respectif selon le règlement fédéral de leur division.

### Art 4 : Informatique et Résultats

**Art 4.1** : Les résultats sont communiqués sur le site Internet de la FFVB (1h maximum après la fin du match) en respectant la procédure fédérale des championnats nationaux. Les feuilles de match doivent parvenir à la LNV en respectant la procédure du championnat (article 28.2 du règlement sportif).

**Art 4.3** : Les clubs LNV engagés et les clubs fédéraux qualifiés ont accès aux vidéos de la division du club adverse, afin de préparer au mieux les rencontres. Cette facilité est accordée sur une période de deux semaines avant la date match. A l'issue de cette période, les clubs n'auront accès qu'aux vidéos de leur division. Une période identique est mise en place pour l'ensemble de la compétition si des clubs fédéraux sont qualifiés.

### Art 5 : Forfait et Pénalité

En cas de match perdu par forfait ou pénalité, l'équipe est éliminée et doit acquitter l'amende financière prévue par le règlement sportif LNV 2010/2011 (article 17.1 du règlement sportif LNV)

### Art 6 : Ballons

- Les rencontres des 1/16<sup>ème</sup> finale, des 8<sup>ème</sup>, des ¼ de finale et des ½ finales se jouent avec les ballons du championnat : Mikasa MVA 200. Le club organisateur mettra à disposition les ballons
- Quand le club « organisateur » est un club fédéral, il mettra à disposition les ballons homologués qu'ils utilisent dans son championnat
- La finale se jouera avec les ballons MOLTEN (contrat FFVB).

### Art 7 : Arbitrage

Les arbitres des rencontres sont désignés par la CCA.

### **Art 7.1 : Indemnités Arbitrage**

- Pour les 16<sup>ème</sup> de finale, les 8<sup>ème</sup> de finale, le club organisateur prend en charge les indemnités d'arbitrage, les indemnités de déplacement, d'hébergement et de restauration des arbitres selon le barème du championnat dans lequel il évolue.
- Pour les ¼ de finale, pour les ½ finales le club organisateur prend en charge les indemnités d'arbitrage, les indemnités de déplacement, d'hébergement et de restauration des arbitres et les indemnités des juges de ligne selon le barème de la LNV.
- Pour la finale, La LNV prend en charge les indemnités d'arbitrage, les indemnités de déplacement, de transport, d'hébergement et de restauration des arbitres et les indemnités des juges de ligne selon le barème de la LNV.

### **Art 7.2: Juge de ligne**

- Pour les ¼ de finale et les ½ finales, 2 juges de lignes sont désignés par la CRA du club organisateur. Les indemnités des juges lignes respectent le barème LNV 2010/2011.
- Pour la finale, 4 juges de ligne sont désignés par la CRA du lieu de la compétition. Les indemnités des juges lignes respectent le barème LNV 2010/2011.

### **Art 8 : Modalités financières :**

- **16<sup>ème</sup> de finale** Le club organisateur prend en charge l'hébergement (2\*NN) et les frais de restauration de l'équipe visiteuse (Maximum 12 joueuses et 4 accompagnateurs pour 1 nuitée + petit déjeuner). Les équipes visiteuses prennent à leur charge leur déplacement jusqu'au lieu de la compétition. Si le club organisateur est un club fédéral, L'équipe visiteuse prend en charge son déplacement, son hébergement et sa restauration jusqu'au lieu de la compétition
- **8<sup>ème</sup> de finale** Le club organisateur prend en charge l'hébergement (2\*NN) et les frais de restauration de l'équipe visiteuse (Maximum 12 joueuses et 4 accompagnateurs pour 1 nuitée + petit déjeuner). Les équipes visiteuses prennent à leur charge leur déplacement jusqu'au lieu de la compétition. Si le club organisateur est un club fédéral, L'équipe visiteuse prend en charge son déplacement, son hébergement et sa restauration jusqu'au lieu de la compétition.
- **Quart de Finale** : Le club organisateur prend en charge l'hébergement (2\*NN) et les frais de restauration de l'équipe visiteuse (Maximum 12 joueuses et 4 accompagnateurs pour 1 nuitée + 2 repas + collation). Les équipes visiteuses prennent à leur charge leur déplacement jusqu'au lieu de la compétition. Si le club organisateur est un club fédéral, L'équipe visiteuse prend en charge son déplacement, son hébergement et sa restauration jusqu'au lieu de la compétition.
- **Demi-finale** : Le club organisateur prend en charge l'hébergement (2\*NN) et les frais de restauration de l'équipe visiteuse (Maximum 12 joueuses et 4 accompagnateurs pour 1 nuitée + 2 repas + collation). Les équipes visiteuses prennent à leur charge leur déplacement jusqu'au lieu de la compétition. Si le club organisateur est un club fédéral, L'équipe visiteuse prend en charge son déplacement, son hébergement et sa restauration jusqu'au lieu de la compétition.
- **Finale** : La LNV prend en charge l'hébergement (2\*NN), les frais de restauration des deux finalistes. (Maximum 16 personnes par équipes pour 1 nuitée + 2 repas + collation). Les équipes prennent à leur charge leur déplacement jusqu'au lieu de la compétition.

## REGLEMENT SPORTIF DU 16<sup>ème</sup> DE FINALE

**Art 9 : Organisation sportive:** Les 7 équipes de Ligue AF, les 12 équipes de Fédérale B et les 3 équipes issues de la phase fédérale jouent des matchs à élimination directe. Le club vainqueur de chaque match se qualifie pour le 2<sup>ème</sup> tour.

Les 5 équipes qualifiées pour une compétition européenne ne participent pas au 1er tour.

Les matchs se déroulent en trois sets gagnants avec la pause des 10 minutes.

**Art 9.1 : Tirage au sort** Il est organisé par la LNV et la FFVB

### PROCEDURE

Les matchs sont constitués dans l'ordre d'un tirage au sort intégral.

- 1) L'équipe de la plus petite division reçoit.
- 2) Le club premier tiré est désigné « club organisateur » si les deux clubs sont de la même division

### **Art 10 : Dates et horaires des matchs:**

Les matchs du 16<sup>ème</sup> de finale sont programmés le samedi 11 décembre 2010 à 20h00. (Sauf impératif TV)

Le club « organisateur » organise une réception d'après match en présence des équipes.

### **Art 10.1 : Créneaux d'entraînements**

Le club organisateur met à disposition de l'équipe adverse des créneaux d'entraînements respectant l'article 7.6 du règlement sportif de la LNV.

- au plus tôt à 10H00 et au plus tard 11H30 pour une rencontre se disputant le soir (20H00),
- 30 ballons homologués et utilisés pour la compétition
- des bouteilles d'eau minérale en quantité suffisante

## REGLEMENT SPORTIF DES 1/8<sup>ème</sup> DE FINALE

**Art 11 : Organisation sportive:** Les 5 équipes européennes, les 11 équipes qualifiées des 16<sup>ème</sup> de finale jouent des matchs à élimination directe. Le club vainqueur de chaque match se qualifie pour les ¼ de finale. Les matchs se déroulent en trois sets gagnants avec la pause des 10 minutes

**Art 12 : Tirage au sort** : Il est organisé par la LNV et la FFVB

### PROCEDURE

Les équipes sont réparties en 2 chapeaux :

**1<sup>er</sup> chapeau** : les 5 équipes européennes. Ces équipes ne peuvent pas se rencontrer.

**2<sup>ème</sup> chapeau** : les 11 autres équipes qualifiées

- 1) Les équipes du 1<sup>er</sup> chapeau sont tirés au sort et classées de 1 à 5
- 2) Les 5 premières équipes tirées du 2<sup>ème</sup> chapeau sont opposées aux équipes du 1<sup>er</sup> chapeau dans l'ordre du tirage.
- 3) L'équipe de la plus petite division reçoit.
- 4) Le premier club tiré est désigné « club organisateur » si les deux clubs sont de la même division
- 5) Les 6 autres équipes du 2<sup>ème</sup> chapeau sont tirées au sort
- 6) L'équipe de la plus petite division reçoit.

7) Le premier club tiré est désigné « club organisateur » si les deux clubs sont de la même division

**Art 13 : Dates et Horaires des matchs:**

Les matchs des 8<sup>ème</sup> de finale sont programmés le samedi 8 janvier 2011 à 20H00 (Sauf impératif TV)  
Le club « organisateur » organise une réception d'après match en présence des équipes.

**Art 13.1 : Créneaux d'entraînements**

Le club organisateur met à disposition de l'équipe adverse des créneaux d'entraînements respectant l'article 7.6 du règlement sportif de la LNV.

- au plus tôt à 10H00 et au plus tard 11H30 pour une rencontre se disputant le soir (20H00)
- 30 ballons homologués et utilisés pour la compétition,
- des bouteilles d'eau minérale en quantité suffisante,

## REGLEMENT SPORTIF DES ¼ DE FINALE

**Art 14 : Organisation sportive:** Les 8 équipes qualifiées jouent des matchs à élimination directe. Le club vainqueur de chaque match se qualifie pour les ½ finales.

Les matchs se déroulent en trois sets gagnants avec la pause des 10 minutes

**Art 15 : Tirage au sort :** Il est organisé par la LNV et la FFVB.

### PROCEDURE

Les matchs sont constitués dans l'ordre d'un tirage au sort intégral.

- 1) L'équipe de la plus petite division reçoit.
- 2) Un tirage au sort détermine le club « organisateur » si les deux clubs sont de la même division

**Art 16 : Dates et horaires des matchs:**

Les matchs des ½ finales sont programmés le samedi 29 janvier à 20h00 (Sauf impératif TV)  
L'organisation des matchs respecte le règlement de la LNV et les critères du « cahier des charges marketing » de la LNV.

**Art 16.1 : Créneaux d'entraînements**

Le club organisateur met à disposition de l'équipe adverse des créneaux d'entraînements en respectant l'article 7.6 du règlement sportif de la LNV.

- au plus tôt à 10H00 et au plus tard 11H30 pour une rencontre se disputant le soir (20H00)
- 30 ballons homologués et utilisés pour la compétition
- des bouteilles d'eau minérale en quantité suffisante

## REGLEMENT SPORTIF DES ½ FINALES

**Art 14 : Organisation sportive:** Les 4 équipes qualifiées jouent des matchs à élimination directe. Le club vainqueur de chaque match se qualifie pour la finale.

Les matchs se déroulent en trois sets gagnants avec la pause des 10 minutes

**Art 15 : Tirage au sort** : L'ordre des matchs et le club organisateur sont déterminés par un tirage au sort intégral. Il est organisé par la LNV et la FFVB

#### **PROCEDURE**

Les matchs sont constitués dans l'ordre d'un tirage au sort intégral.

- 3) L'équipe de la plus petite division reçoit.
- 4) Un tirage au sort détermine le club « organisateur » si les deux clubs sont de la même division

#### **Art 16 : Dates et horaires des matchs:**

Les matchs des ½ finales sont programmés le samedi 26 février à 20h00 (Sauf impératif TV)  
L'organisation des matchs respecte le règlement de la LNV et les critères du « cahier des charges marketing » de la LNV

#### **Art 16.1 : Créneaux d'entraînements**

Le club organisateur met à disposition de l'équipe adverse des créneaux d'entraînements en respectant l'article 7.6 du règlement sportif de la LNV.

- 1) au plus tôt à 10H00 et au plus tard 11H30 pour une rencontre se disputant le soir (20H00)
- 2) au plus tôt à 08H00 et au plus tard 09H30 pour une rencontre se disputant l'après-midi (15H00)
- 3) au plus tôt à 09H00 et au plus tard 10H30 pour une rencontre se disputant l'après-midi (17H00),
  - 30 ballons homologués et utilisés pour la compétition,
  - des bouteilles d'eau minérale en quantité suffisante,

## **REGLEMENT SPORTIF DE LA FINALE**

**Art 17 : Organisation sportive:** Les équipes qualifiées jouent un match en trois sets gagnants sauf pour les matchs télévisés (art12 du règlement LNV). Le club vainqueur se qualifie pour la l'IECL 2010/2011.

#### **Art 18 : Dates et horaires des matchs:**

La finale est programmée à Paris (Coubertin) le 17 avril à ..... (Sauf impératif TV)

#### **Art 18.1 : Créneaux d'entraînements**

Les équipes disposent de créneaux d'entraînements fixés la veille de la finale et en cas d'impératif TV. Un tirage au sort détermine les créneaux horaires dont disposent les équipes.